

Délibération N°2026.032 LUNDI 28 SEPTEMBRE A 18H30

**DEPARTEMENT PAS DE CALAIS ARRONDISSEMENT ARRAS
CANTON ARRAS-2 Commune d'ATHIES**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Anthony LENGLET, en suite de convocation en date du 21 septembre 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. Anthony LENGLET, Mme Corinne LEFRANC, M. Maxime GOUBET, Mme Pascale BINET, Mme Julie VERLEENE, M. Nicolas FROMENT, Mme Apolline MARETTE, M. Benoît LIENARD, Mme Charline SCAILLIEREZ, M. Gaëtan AMEELE, Mme Dominique KOLACZYK.

Étaient représentés : M. Maxime BOUTIFLAT par M. GOUBET ; Mme Marie MAFRANS par Mme LEFRANC ; M. Teddy LABBENS par Mme VERLEENE ; M. Georges LAMBECQ par Mme KOLACZYK.

Secrétaire de séance : M. Nicolas FROMENT.

Objet : Désignation d'un élu référent sécurité routière

Monsieur le Maire expose :

Par courrier en date du 1er juillet 2026, Monsieur le préfet du Pas-de-Calais invite les communes à procéder, dans le cadre du renforcement des politiques publiques locales en matière de prévention, de protection des populations et de coordination avec les services de l'État, à la désignation d'élus référents clairement identifiés.

Cet élu référent a pour mission d'assurer le lien avec la préfecture, la coordination sécurité routière et l'ensemble des partenaires institutionnels impliqués dans ce domaine.
Ses missions consistent notamment à :

- mettre en œuvre des actions de sensibilisation auprès des habitants, des établissements scolaires et des acteurs locaux ;
- identifier les problématiques de circulation et de sécurité sur le territoire communal ;
- participer aux dispositifs de prévention proposés par l'État et les partenaires ;
- accompagner l'amélioration de la sécurité des mobilités dans les projets d'aménagement communaux.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de désigner M. Maxime BOUTIFLAT en cette qualité.

M. Gaëtan AMEELE se porte également candidat à cette fonction.

Il est procédé au vote : M. Maxime BOUTIFLAT obtient 12 voix, M. Gaëtan AMEELE obtient 3 voix ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à la majorité des suffrages exprimés (12 voix pour M. Maxime BOUTIFLAT, 3 voix pour M. Gaëtan AMEELE),

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le courrier de Monsieur le préfet du Pas-de-Calais en date du 1er juillet 2026 relatif à la désignation des élus référents en matière de sécurité civile, de sécurité routière et de défense ;

DÉCIDE

Article 1er :

De désigner M. Maxime BOUTIFLAT en qualité d'élus référent sécurité routière.

Article 2 :

De charger l'élus ainsi désigné des missions décrites dans la fiche technique annexée au courrier préfectoral du 1er juillet 2026, et notamment d'assurer le lien entre la commune, la préfecture et l'ensemble des partenaires institutionnels concernés.

Article 3 :

De transmettre les coordonnées (postale, mél et téléphonique) de l'élus désigné à l'adresse suivante, avant le 30 septembre 2026, conformément à la demande préfectorale.

Article 4 :

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire,

Le secrétaire de séance

Anthony LENGLE



Nicolas Froment